



**STEPHANE VAUTIER**

Inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
L'éducation nationale de la Manche

Saint-Lô, le 21/02/24

à

**Affaire suivie par :**

**Isabelle MARTIN**

SRH1

Tél. 02 33 06 92 47

Mél. [dsden50-srh1@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-srh1@ac-normandie.fr)

Mesdames et Messieurs les professeures et  
professeurs des écoles de la Manche,

S/c de Mesdames et Messieurs les inspectrices  
et inspecteurs de l'éducation nationale

DSDEN 50

12, rue de la Chancellerie

50000 Saint-Lô Cedex

**Objet :** Phase complémentaire du mouvement interdépartemental des professeurs des écoles (INEAT-  
EXEAT) – Rentrée 2024

**Références :**

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, parues au Bulletin Officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels de l'académie de Normandie (publication à venir)

**Annexes :**

- Fiche de renseignement (modèle national 2024)
- Annexe BO n°39 du 19 octobre 2023 – liste des pièces justificatives

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le calendrier des opérations du mouvement complémentaire des enseignants du premier degré, au titre de la rentrée 2024.

Ce mouvement complémentaire est ouvert aux seuls professeurs des écoles titulaires. Les professeurs des écoles stagiaires, ainsi que les personnels ayant obtenu satisfaction au cours de la phase principale du mouvement interdépartemental ne peuvent y participer.

Tout professeur des écoles titulaire désirant participer au mouvement complémentaire devra transmettre

- le formulaire de participation au mouvement complémentaire (en pièce jointe)
- un courrier appuyant la motivation de la demande,

ainsi que selon la situation :

Participant à la phase principale, sans évolution de la situation	Aucune pièce complémentaire nécessaire
Participant à la phase principale souhaitant faire valoir un nouveau motif (ex: mutation très récente du conjoint)	pièces justificatives au titre du <b>nouveau motif</b> (cf. liste des pièces justificatives jointe à la présente note)
Personnels n'ayant pas participé à la phase principale	Ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. liste des pièces justificatives jointe à la présente note)



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Manche

**Service des ressources  
humaines**

Ce dossier complet devra être déposé **au plus tard le 5 avril 2024** auprès du service des ressources humaines à cette adresse [dsden50-srh1@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-srh1@ac-normandie.fr).

Il sera ensuite instruit par mes services. Aucune démarche de la part des enseignants participant à cette phase complémentaire auprès des départements demandés n'est nécessaire.

  
**STÉPHANE VAUTIER**